



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 93440-2024/1-ACTS/DSIN

Date du : 19 avril 2024

Rapport de présentation

OBJET : Modification de la régie d'avances de la DSIN

PJ : un projet d'arrêté

Depuis la création de la régie d'avances de la DSIN, de nouveaux besoins ont été identifiés, ainsi il convient de modifier les dépenses autorisées par l'arrêté n° 247-2023/ARR/DAJI du 24 janvier 2023 portant création et organisation d'une régie d'avances à la direction du système d'information et du numérique de la province Sud.

Ainsi, il est proposé d'ajouter une nouvelle typologie de dépenses : abonnement presse et magazines et de modifier le montant maximum des dépenses à deux cent trente-huit mille sept cents (238 700) francs soit deux milles euros au lieu de deux cent quarante milles (240 000) francs afin de se mettre en conformité avec la demande du trésorier de la province Sud.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.